



9 bis rue de Kerhino
56470 La Trinite sur Mer
lavigieltsm@gmail.com

Monsieur le Préfet du Morbihan
Préfecture du Morbihan
BP 501 - 56019 Vannes cedex

La Trinité sur Mer, le 2 octobre 2022

Objet : Projet de modernisation du port de La Trinite sur mer

Monsieur le Préfet,

L'association La Vigie, association Trinitaine de défense de l'environnement, vous remercie de la réponse apportée à son courrier du 30 août 2022 concernant l'artificialisation du port de la Trinité sur mer. Toutefois, si le projet a effectivement été déposé avant que le plan d'action soit approuvé le 6 mai 2022, les objectifs de zéro artificialisation ne pouvaient pas être ignorés de la CPM.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau suivant les articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement après examen au cas par cas auprès de la MRAe. Comme nous vous l'avons indiqué dans notre précédent courrier, La Vigie est donc assez surprise que différentes remarques et questions posées sur les seuls impacts environnementaux liés à ces travaux n'aient pas été reprises et évaluées dans le rapport d'enquête et les conclusions de Madame la Commissaire enquêtrice.

En accompagnement de ce courrier, vous trouverez l'analyse détaillée de notre association sur le document « avis et conclusions » de Mme la Commissaire enquêtrice. Mais nous aimerions mettre en exergue l'absence de réponse ou les réponses incomplètes concernant les six points majeurs suivants :

Travaux Zone Sud

- Prolongation du môle Tabarly par un mur palplanche : Absence de réponse à la demande d'une étude pour des pontons brise lame de taille plus petite.
- Erosion de la petite plage : Absence de réponse à notre demande de mesure compensatoire de ré-ensablement de la petite plage érodée.
- Réponse imprécise sur l'impact des travaux de démolition et reconstruction du môle Tabarly sur les herbiers de zostères au sud du projet et leur surveillance dans le temps.

Dragages opportunistes de sédiments

- Risque d'eutrophisation par la remise en suspension de sédiments présentant un indice de pollution organique fort à très fort : Absence de réponse à notre demande d'analyses

biologique et physico chimique complémentaires de l'eau de la rivière pour suivre le risque de dégradation potentielle de la qualité écologique de l'eau de la rivière de Crach.

Impact climatique

- Absence de réponse sur l'insuffisance de l'évaluation de l'incidence du projet sur le climat et les émissions de gaz à effet de serre.

Travaux zone nord

- Absence de réponse sur le traitement des eaux de ruissellement du terreplein technique.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs de nos questions sont restées sans réponse. Pourtant les choix destinés à répondre aux exigences présentes de la CPM, dictés par des seules volontés économiques, ne prennent pas en compte les évolutions climatiques, la nécessaire transition écologique ni les aspirations sociétales. Les choix qui sont faits ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à profiter d'un environnement littoral de qualité. Pour ces raisons, nous avons l'honneur de solliciter votre haute bienveillance et comptons sur votre soutien et votre engagement pour l'obtention de réponses étayées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet du Morbihan l'expression de ma très haute considération.

Nathalie LAUREAU

Présidente de La Vigie

